

EHPAD
Le Pastourel

RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER

ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES
2022

1. Les faits marquants de l'exercice

Le taux d'occupation constaté pour 2022 s'établit à 90,53 %, soit 6,47 points en dessous de l'objectif de 97%. Cette sous activité induit une perte de recettes de l'ordre de 70 K€ pour 2022.

Travaux de rénovation/ extension de l'établissement avec réception fin de travaux en décembre 2022 (et une inauguration en septembre 2022)

L'effectif reste stable entre 2021 et 2022 à 38,70 ETP. Le coût global des agents augmente cependant de 68 K€ directement en lien avec les réévaluations des rémunérations subies en 2021 et 2022.

L'établissement dispose d'un niveau d'absentéisme toujours maîtrisé (7.6 %) qui représente un surcoût au titre de l'auto-assurance d'environ 84 K€ restant à charge de l'établissement.

Les dépenses du groupe 1 augmentent de 6% conformément à l'inflation rencontrée sur la période.

La réévaluation du loyer, à la suite de la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment, qui devait se faire à compter du mois d'aout n'a pas été mise en place par le bailleur à cette date ; la réception des travaux n'ayant été faite qu'en décembre 2022. Cela a un impact direct sur le résultat.

2. L'activité

2.1. Les indicateurs d'activité classiques

➤ Les journées réalisées :

	Journées Théoriques	Journées réalisées	Taux d'occupation prévisionnel	Taux d'occupation réalisé
T1 (29)	10 585	9 886	97.00%	93.42 %
T1 bis (24)	8 760	8 813	97.00 %	101 %
T1 bis couple (4)	1 460	136	97.00%	9.30 %
TOTAL	20 805	18 835	97.00%	90.53 %

L'EHPAD Le Pastourel dispose de 55 appartements pour 57 résidents en hébergement permanent. Nous pouvons, dans 2 T1bis, accueillir deux couples.

Le taux d'activité de l'hébergement est de 90,53 %, il est en forte baisse par rapport à celui constaté sur 2021 (93,05%) et à l'activité prévisionnelle (97 %).

L'activité totale, y compris les absences pour hospitalisation, est de 18 835 jours.

Est constatée une insuffisance d'occupation de 1 346 journées par rapport à l'objectif de 97%, majoritairement liée à une inoccupation des T1 bis couple à hauteur de 1 280 journées.

Avec un prix de journée moyen pour 2022 de 60,76 euros, les recettes non perçues par l'établissement au titre de la facturation de l'hébergement aux résidents est de l'ordre de **80K€** pour 2022.

A cela vient s'ajouter le montant du ticket modérateur non perçu, soit environ **8 K€** pour 2022.

Sur cet exercice 2022, la faiblesse du taux d'occupation s'explique :

- par la réservation d'une chambre dite « tampon » permettant d'accueillir par roulement les résidents lors de travaux de leurs chambres pendant plus de 10 mois
- par le manque d'attractivité de l'EHPAD pendant la durée des travaux (les conditions de vie dans les locaux en cours de rénovation ne permettaient pas d'assurer le niveau de prestation habituel : repas, bruit, poussière, pas d'espace commun...)
- par le très faible taux d'occupation des T1 bis couple. Il y a peu de demande d'admission de couples et quand il y en a un des conjoints nécessite un accompagnement de type unité protégée que n'a pas l'EHPAD. Ce constat devra nous alerter pour les années à venir.

Les mouvements des résidents :

Les principaux événements survenus en 2022 concernant les mouvements des résidents peuvent être résumés de la façon suivante :

- **72 séjours au total**
- **19 entrées**
- **19 décès** (16 décès au sein de l'EHPAD et 3 décès à l'hôpital)

- **3 sorties** (vers un autre établissement : 2 vers une Unité Protégée et 1 vers CHM)
- **0 retour** à domicile.
- **157 journées d'absences dont :**
 - **156 journées d'hospitalisation** soit 0.8 % de taux d'hospitalisation
 - **1 journée d'absence pour convenance personnelle.**

➤ **Typologie des résidents accueillis :**

Au 31 décembre 2022, l'établissement comptait 38 femmes et 12 hommes (50 résidents au 31/12/2022)

La durée moyenne de séjour du résident au sein de l'établissement est de 2 ans et 9 Mois, avec une durée de 21 ans pour la plus ancienne et de 48 Jours pour la plus courte

La moyenne d'âge des résidents est de 90.41 ans, le plus jeune ayant 74 ans et le plus âgé 101 ans.

Au 31 décembre 2022, l'établissement accueille 11 Résidents en provenance d'un autre département que la Haute Garonne.

13 sont bénéficiaires de l'aide sociale (du CD 31 dont une pour personnes Handicapées)

14 résidents sont sous protection de la manière suivante :

- 7 résidents sous tutelle
- 3 résidents sous curatelle renforcée
- 4 résidents sous habilitation familiale

2.2. Les indicateurs médico-économiques validés

➤ **PMP :**

Le PMP de l'établissement retenu pour le calcul de l'équation tarifaire est de 267.

➤ **GMP :**

Le GMP retenu est de 740.

3. La gestion des ressources humaines

3.1. Les effectifs rémunérés

3.1.1. Etat des effectifs 2022

	ETP EPRD	ETP ERRD	Montant des salaires	Hébergement	Dépendance	Soins
Administration - Direction	2,50	2,53	162 026,56	162 026,56		
Aide-soignant	15,10	16,29	764 171,71		229 251,51	534 920,19
Animateur	1,00	1,08	53 637,08	53 637,08		
ASH	8,60	8,64	348 410,98	243 887,68	104 523,29	0,00
Autres auxiliaires de soins	4,30	1,56	64 351,52			64 351,52
Apprenti autres auxiliaires de soins	2,00	0,42	8 837,93			8 837,93
Contrats aidés ASH	0,70	0,33	7 773,93	5 441,75	2 332,18	
Services généraux	2,00	2,37	98 741,07	98 741,07		
Infirmiers - cadre de santé	5,00	4,69	286 645,21			286 645,21
Médecin coordonnateur	0,40	0,40	55 022,80			55 022,80
Psychologue	0,50	0,38	16 469,61		16 469,61	
Total général	42,10	38,70	1 866 088,40	563 734,14	352 576,60	949 777,66

L'effectif rémunéré en 2022 est de 38,7 ETP, soit inférieur de 3,4 ETP par rapport à l'EPRD (42,10 ETP).

L'écart relevé concerne principalement les postes supplémentaires présentés à l'EPRD 2022 relatifs au financement de postes supplémentaires d'auxiliaires médicaux (non pourvus à hauteur de 2,74 ETP) et d'apprentis financés par le soin et demandés dans le cadre de la réévaluation de la coupe PATHOS (non pourvus à hauteur de 1,58 ETP).

Pour mémoire, le budget retenu à l'EPRD 2022 affecté au financement des salaires et charges sociales était de 1 894 844 €. Le montant définitif présenté à l'ERRD est inférieur de 28 756 euros au budget initial (1 866 088 euros).

3.1.2. Effets de la réévaluation générale des salaires

Coût moyen par ETP (€)	ERRD 2021	EPRD 2022	ERRD 202
ETP	38,86	42,1	38,7
Masse salariale	1 789 302,00	1 894 844,91	1 866 088,40
Coût moyen	46 044,83	45 008,19	48 219,34

Depuis la mise en place du SEGUR de la santé, les rémunérations des agents ont continuellement augmentées année après année.

Compte tenu des évènements survenus en fin 2021 et 2022 (réévaluations des catégories C, SMIC augmenté à 3 reprises, réévaluation de l'indice de 3.5%, réévaluation des rémunérations des AS et Infirmiers...), les rémunérations individuelles ont fortement augmenté de 2021 à 2022. En effet, nous constatons sur la période une hausse moyenne des rémunérations annuelle de 2 175 euros par ETP, soit environ 4,72%.

Ramené à l'effectif de 38,7 ETP de 2022, cela représente un surcoût non financé de 84 K€, soit l'équivalent du financement de 1,75 ETP.

En l'absence de financement des mesures de revalorisation salariales imposées en 2022, L'établissement a pu compenser la hausse subie des rémunérations de 2022 en limitant à la baisse le nombre d'ETP. Cette stratégie ne pourra cependant pas être reproduite à l'avenir sous peine de remettre en cause la qualité de l'accueil des résidents.

3.1.3. Effets de l'absentéisme

ETP	EPRD 2022	ERRD 2022	Absences 2022	ERRD corrigé absences 2022	ETP accordés
Administratif - Direction	2,50	2,53	0,08	2,45	2,50
Aide-soignant	15,10	16,29	1,51	14,78	15,10
Animateur	1,00	1,08	0,04	1,04	1,00
ASH	8,60	8,64	1,00	7,64	8,60
Autres auxiliaires de soins	4,30	1,56	0,02	1,54	0,00
Apprenti autres auxiliaires de soins	2,00	0,42	0,07	0,34	0,00
Cadre de santé	1,00	1,00	0,06	0,94	1,00
Contrat aidé ASH	0,70	0,33	0,02	0,31	1,00
Services généraux	2,00	2,37	0,05	2,32	2,00
Infirmier	4,00	3,69	0,08	3,61	4,00
Médecin coordonnateur	0,40	0,40	0,01	0,39	0,40
Psychologue	0,50	0,38		0,38	0,50
Total général	42,10	38,70	2,95	35,75	36,10

Le retraitement du nombre d'agents rémunéré exprimé en ETP par le volume des absences rémunérées nous montre que le nombre d'agents effectivement présents (35,75 ETP) est inférieur à l'ETP accordé à l'occasion de la dernière CTP. Ce choix a été dicté par les contraintes budgétaires (financements insuffisants par rapport aux hausses de salaires).

L'écart constaté entre l'effectif 2022 et celui autorisé a été compensé par le recours à du personnel intérimaire.

Le taux de l'absentéisme sur 2022 peut être qualifié de faible (7,6%) et stable en comparaison avec 2021 (7,33%) mais représente un surcoût réel pour l'établissement du fait de sa qualité d'auto-assureur. Le surcoût de cet absentéisme représente, déduction faite des indemnités d'assurance, un montant de l'ordre de 84 K€.

3.1.4 La formation du personnel

- formations permettant le développement de connaissance et de compétences à hauteur de 705 heures :

1. AFGSU1 et 2 initial et recyclage
2. Approche multisensorielle Snoezelen
3. Méthodologie Humanitude
4. Manutention relationnelle
5. Approfondissement humanitude : le repas
6. Travailler en humanitude (formation inter-disciplinaire)
7. Approfondissement humanitude : la capture sensorielle
8. Améliorer sa pratique bienveillante et bienveillante
9. Prévention du risque infectieux en EHPAD
10. Incontinence

11. Mise en place tablette hygiène en restauration
12. Utilisation des rails de manutention
13. Atelier évaluation de l'état clinique
14. Prévention du risque incendie : manipulation d'extincteurs et évacuation horizontale
15. Application PERMUTEO

- formations permettant l'acquisition de compétences nouvelles à hauteur de **874 heures** :

16. Diplôme d'état Aide-soignant
17. Titre de professionnelle employée administrative / accueil

4. Les réalisations budgétaires du compte de résultat

L'examen des charges et des produits afférents au fonctionnement de l'établissement est effectué au niveau des groupes fonctionnels et par sections tarifaires.

Le détail des sections tarifaires est présenté dans l'annexe « présentation tarifaire ».

4.1. Les dépenses

- Evolution des dépenses

Groupes	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	565 460,10 €	552 030,91 €	599 382,90 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 892 035,49 €	1 994 841,56 €	1 944 148,89 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	307 698,67 €	384 947,00 €	341 110,85 €
TOTAL	2 765 194,26 €	2 899 235,83 €	2 884 642,64 €

➤ Dépenses de groupe 1 :

Les dépenses du groupe 1 augmentent de 6% par rapport à celles constatées en 2021. Cette hausse est conforme à l'inflation rencontrée sur la période. Les variations les plus significatives concernent les postes suivants :

- Les dépenses d'énergie ont augmenté de 10% (+ 6 K€). Cette hausse reste cependant contenue compte tenu de la présence de contrats en cours protecteurs pour l'établissement.
- Hausse de 64% des produits d'entretien (+8K€)
- Hausse de 18 K€ des fournitures hôtelières et autres fournitures non stockées

➤ Dépenses de groupe 2 :

Les évolutions des dépenses de groupe 2 se décomposent de la façon suivante :

- Diminution de 25 K€ des dépenses de personnels extérieurs compte tenu d'une diminution du recours à l'intérim par rapport à 2021

- Augmentation de 67 786 euros de la rémunération chargée des agents. Cette hausse intervient à ETP équivalent entre 2021 (38,66 ETP) et 2022 (38,70 ETP) et est directement liée à l'effet des réévaluations des rémunérations évoqués ci-dessus).

➤ **Dépenses de groupe 3 :**

L'augmentation des dépenses du groupe 3 (+ 33 K€) est essentiellement due à la constatation d'annulation de titres sur exercices antérieurs pour 51 K€ en 2022 (ces titres ont été réémis sur l'exercice 2023 venant ainsi augmenter les recettes d'hébergement figurant au 735).

L'assurance statutaire évolue également à la hausse (+ 12 K€) soit + 41 % par rapport à 2021. Cette évaluation est liée à la réévaluation de l'assiette de prise en charge par l'assurance et de l'évolution des rémunérations.

Il convient de noter une différence de -104 K€ entre le montant de la location immobilière du bâtiment prévue au budget (233 814 euros) et celle constatée en 2022 (129 268,44 euros). Cet écart, constaté depuis 2 ans, s'explique tel qu'il suit : en accord avec le CD31, dans le cadre de la validation de notre PPI, il a été décidé de ne pas tenir compte de la fin de deux prêts contractés par notre bailleur pour maintenir la dépense prévisionnelle du compte 6132. Cette stratégie permet de conserver un prix de journée linéaire depuis 2021 et ainsi supporter le coût des travaux de rénovation.

Suite à un décalage de la réception des travaux, la réévaluation des loyers n'a pas été réalisée en 2022 mais le sera courant 2023. L'incidence en matière de résultat pour 2022 est la surévaluation de 104 K€ de la section hébergement sur l'année.

- La ventilation des dépenses par groupes fonctionnels

Dépenses	TOTAL 2022	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1	599 382,90 €	442 159,64 €	88 164,47 €	69 058,79 €
Groupe 2	1 944 148,89 €	567 731,26 €	356 413,36 €	1 020 004,27 €
Groupe 3	341 110,85 €	261 264,48 €	8 534,89 €	71 311,48 €
TOTAL	2 884 642,64 €	1 271 155,38 €	453 112,72 €	1 160 374,54 €

4.2. Les recettes

- Evolution des recettes

Groupes	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022
Groupe I : produits de la tarification	2 974 458,33 €	2 843 020,07 €	2 895 786,94 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	92 614,08 €	85 665,40 €	57 018,64 €
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	6 813,38 €	3 134,00 €	17 148,73 €
TOTAL	3 073 885,79 €	2 931 819,47 €	2 969 954,31 €

➤ Produits de la tarification :

Les produits de la tarification diminuent de 78 K€ entre 2021 et 2022.

- Forfait soins

Les recettes en provenance de l'ARS d'un montant total de 1 332 003,58 € se décomposent de la façon suivante :

- CNR CB3 2021 : 33 071,95 euros
- Dotation soins 2022 : 1 298 931,63 euros dont :
 - CNR Pastel : 3 000 €
 - CNR Prévention des chutes (siel bleu) : 9 000 €
 - CNR personnels non pérennes : 11 422,11 € €
 - Financements complémentaires (Ségur, revalorisation des Cat C et AS FPH)

Les recettes affectées au financement du CTI et revalorisation salariales s'élèvent à 249 737 euros et sont ventilées entre les sections de la façon suivante :

Hébergement	Dépendance	Soins
75 441,03€	47 183,13€	127 102,83€

- Financement de l'hébergement

Le taux d'occupation s'établit en 2022 à 90,53 % pour un objectif de remplissage de 97,00%.

La perte de recette correspondant à cette activité est estimée à 80 K€ au titre de l'hébergement en 2022 (Cf étude préalable sur l'activité et dépenses de groupe 3).

- Financement de la dépendance

La perte de recettes liée à la faiblesse de notre un taux d'occupation est neutralisée par les effets de la répartition des financements (CD 31 et autres départements) et des GIR des résidents accueillis. Ainsi, malgré un taux d'occupation de seulement 90.53%, la dotation globale a été versée dans son intégralité.

- Recettes du groupe 2 :

Les recettes de groupe 2 diminuent de 35 K€ en comparaison avec 2021. Ces produits sont principalement constitués des remboursements de dépenses de personnel (indemnité journalière, traitement des agents en formation...)

- Recettes du groupe 3 :

Ces recettes sont constituées d'éléments exceptionnels et notamment des reprises de subventions d'investissement (3 K€ sur 2022). Ces éléments ne présentent pas de caractère significatif sur la présentation des comptes.

- La ventilation des recettes par groupes fonctionnels

Recettes	Réalisation	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1	2 895 786,94 €	1 275 449,63 €	410 957,89 €	1 209 379,41 €
Groupe 2	57 018,64 €	12 483,14 €	19 554,35 €	24 981,15 €
Groupe 3	17 148,73 €	14 656,73 €	0,00 €	2 492,00 €
TOTAL	2 969 954,31 €	1 302 589,50 €	430 512,24 €	1 236 852,56 €

4.3. Résultat

Compte-tenu des règles de ventilation des charges et des produits, compte-tenu de la ventilation de crédits d'Etat sur des sections autres que celle du soin, la répartition de ces éléments permet de dégager ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice par section tarifaire, et d'en proposer une affectation.

Compte de résultat par section tarifaire	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	442 159.64	88 164.47	69 058.79	599 382.90
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	567 731.26	356 413.36	1 020 004.27	1 944 148.89
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	261 264.48	8 534.89	71 311.48	341 110.85
Total des dépenses	1 271 155.38	453 112.72	1 160 374.54	2 884 642.64
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	1 275 449.63	410 957.89	1 209 379.41	2 895 786.93
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	12 483.14	19 554.35	24 981.15	57 018.64
Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	14 656.73	0.00	2 492.00	17 148.73
Total des recettes	1 302 589.50	430 512.24	1 236 852.56	2 969 954.30
Résultat	31 434.12	-22 600.48	76 478.02	85 311.66

L'année 2022 se conclue par la constatation d'un résultat global excédentaire de 85 311,67 euros, présentant un déficit de la section « dépendance » de 22 660,47 euros compensé par des résultats excédentaires des sections « hébergement » (+31 434,12 euros) et « soins » (+76 478,03 euros).

Le résultat excédentaire constaté au titre de la section « hébergement » est à relativiser du montant du loyer non appelé par le bailleur en 2022, soit 104 K€. Le résultat retraité du complément de loyer sur 2022 aboutirait à une perte de l'ordre de -73 K€ sur la section hébergement et un déficit global de près de 20K€, cohérent avec une perte d'exploitation de 80K€ (taux d'occupation à 90%).

Depuis 2018, le montant de la dotation globale versée par le CD31 a diminué de 25K€. Ajouté à l'inadéquation du montant des financements avec la réalité des dépenses de cette section (inflation, augmentation des salaires...), il ne peut être constaté qu'un déficit structurel malgré une gestion rigoureuse.

5. La Capacité d'autofinancement

La CAF est la capacité financière de financement que dégage un établissement du fait de ses opérations de gestion. Pour l'année 2022, elle s'élève à 114 884,50 € :

Résultat Comptable (Excédent)	85 311,67 €	0	Résultat Comptable (Déficit)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 706,17 €	3 133,34 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
		0 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	118 017,84 €	3 133,34 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	114 884,50 €	0	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits		0.21%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

6. Le Tableau de Financement

Le tableau de financement permet de calculer la variation du fonds de roulement.

Tableau de Financement	Réalisations 2021	Budget 2022	Réalisations 2022	Variations 2021/2022
Ressources				
CAF	366 956,76	38 613,00	114 884,50	-252 072,26
Apports en réserves	23 488,29	1 557,00	1 557,14	-21 931,15
Subventions reçues	0	21 670,00	27 067,18	21 670,00
Emprunts et cautions	25 500,00	212 000,00	210 500,00	185 000,00
Produits de cession d'actif	280,00	0	0	-280,00
Total ressources	416 222,05	273 840,00	354 008,82	-62 213,23
Emplois				
Remboursement emprunts	29 401,00	40 400,00	41 012,65	11 611,65
Investissements	3 549,45	236 125,00	214 266,83	210 717,38
Charges à répartir	0	0	0	0
Total emploi	36 499,90	276 525,00	258 558,48	220 058,58
Apport au fonds de roulement	379 722,15	-2 685,00	95 450,34	-284 271,81

Le tableau de financement pour 2022 fait apparaître un apport au fonds de roulement de **95 450,34 euros**, soit supérieur à celui attendu. Cette amélioration par rapport à la prévision résulte de l'absence de facturation du loyer complet par le bailleur.

Ainsi, l'évolution des indicateurs financiers est retracée ci-dessous :

	REALISE 2021	REALISE 2022
FRNG au 1^{er} janvier N	690 675,94 €	1 097 674,83€
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	379 722,15 €	95 450,34 €
FRNG au 31 décembre N	1 070 398,09 €	1 193 125,17 €
BFR au 1^{er} janvier N	115 563,42 €	110 356,62 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		61 840,95
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		103 352,91€
BFR (ou EFE signe «-«) au 31 décembre N	107 484,34 €	68 844,66 €
Trésorerie au 1^{er} janvier N	575 112,52 €	987 318,21 €
Variation de trésorerie de la période	387 801,23 €	136 962,30 €
Trésorerie au 31 décembre N	963 913,75 €	1 124 280,51 €

TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS

	2021	2021
Fond de Roulement d'Investissement FRI	149 086.27€	244 501.68 €
Fond de Roulement d'Exploitation FRE	921 311.82€	948 623.49 €
Fond de Roulement Net Global FRNG	1 070 398.09€	1 193 125.17 €
Besoin en Fonds de Roulement BFR	107 484.34 €	68 844.66 €
Trésorerie Nette TN	962 913.75 €	1 124 280.51 €
Trésorerie en jour (moyenne)	133.87 Jours	149.54 jours

- Le FRI toujours positif est en nette augmentation de + 95 k€ liée à l'affectation des résultats à investissement, aux subventions d'investissement (PAIQ/ARS +Carsat pour l'espace paysagée de l'entrée) et le don d'un de nos résidents pour nous aider dans la décoration et petits travaux complémentaires
- Le FRE toujours positif mais avec une légère de + 27 K€
- Le fond de roulement net global composé du FRI et du FRE se situe à hauteur de 1 193 K€. Il reste d'un bon niveau puisqu'il représente 158 jours d'exploitation. Il est en hausse de 95 K€ sur la période compte tenu notamment du recours à l'emprunt pour financer les investissements réalisés en 2022. Il permet de couvrir largement le cycle d'exploitation.
- La CAF générée sur l'exercice a permis le remboursement de l'emprunt et, compte tenu du financement externe des investissements, vient consolider le FRNG.
- Le besoin en fonds de roulement est positif (69 K€), en diminution de -42 K€ par rapport à 2021. Cette amélioration est due à la nouvelle politique mise en place en matière de recouvrement de la tarification aux résidents notamment avec la généralisation du prélèvement.

Compte tenu de ces éléments,

- la trésorerie augmente de 140 K€ pour s'établir à 1 124 K€ à la clôture 2022, ce qui représente 150 jours d'exploitation.

7. Ratios

7.1 Niveau d'endettement à moyen et long terme

1.1 Le taux d'endettement est faible à 27,36 %, et en hausse par rapport à 2021 du fait des nouveaux investissements réalisés en 2022 .mais ce faible taux s'explique par le fait que l'établissement n'est pas propriétaire du bâtiment et ne porte pas en direct de gros investissements.

1.2. L'apurement de la dette est un ratio traduisant le rapport entre les immobilisations nettes amortissables et les dettes financières à moyen et long terme. Il est de 2,14 ce qui est au niveau des ratios attendus.

1.3. La durée apparente de la dette est issue du rapport entre les emprunts et la capacité d'autofinancement. Elle s'établit en 2022 à 1,55 ans, ce qui est correct compte tenu de la politique d'investissement de l'établissement.

7.2 Patrimoine immobilier.

Le niveau de vétusté des installations techniques, matériels et outillages est stable sur la période :

- 100 % pour les constructions
- 71% pour les installations techniques
- 58% pour les autres immobilisations

Le taux de vétusté de la construction est en hausse, en rapport avec l'âge de la bâtisse. Le taux concernant les autres immobilisations diminue par rapport à 2021 du fait des nouveaux investissements réalisés en 2022.

7.3 Equilibres du bilan

158, 69 jours pour le FRNG

9.16 Jours pour le BFR, avec une réserve de couverture du BFR de 8,85 jours,

149,54 jours de Trésorerie (+15.63 jours par rapport à 2021)

Ces valeurs donnent à l'établissement une certaine sécurité financière à court ou moyen terme.

7.4 Rotation des postes d'exploitation (en jours d'exploitation)

Le niveau de rotation des postes d'exploitation est de :

- 27,48 jours pour les créances (- 11.85 jours par rapport à 2021) ,
- 24,24 jours pour les dettes fournisseurs,
- 0,06 jours pour les dettes fiscales et sociales ;

7.5 Capacité d'autofinancement (CAF).

Le taux de CAF est de 3,95 % ce qui est en dessous des ratios attendus. Ce taux diminue fortement par rapport à 2021 (12,23%) compte tenu de l'augmentation des dépenses subie en 2022 par rapport à 2021.

8. Affectation du résultat

- Proposition d'affectation des résultats :

N° de compte	Compte	EHPAD		Total
		Soins et dépendance	Hébergement	
12	Excédent	53 877,55	31 434,12	85 311,67 €
	Déficit (sans signe "-")			
110	Report à nouveau (solde créditeur)			
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
A. RESULTAT A AFFECTER (Résultat administratif)		53 877,55	31 434,12	85 311,67 €
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF				
110	Report à nouveau (solde créditeur)			
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
10682	Réserves affectées à l'investissement	40 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	13 877,55	11 434,12	25 311,67 €
10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DES RESULTATS		58 877,55 €	31 434,12 €	85 311,67 €

- Proposition de la situation après affectation des résultats 2022 :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2021)	Mouvements au titre de l'exercice 2022 (affectés en 2023)	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)
10682	Réserves affectées à l'investissement	314 365,19 €	60 000,00 €	374 365,19 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	66 555,90 €		66 555,90 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	638 947,84 €	25 311,67 €	664 259,51 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			
110	Report à nouveau (solde créditeur)	47 153,21 €		47 153,21 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			

9. Conclusion

Nous présentons une situation financière qui reste stable, équilibrée et saine. Les objectifs de notre établissement que nous nous étions fixés sur les exercices antérieurs ont été suivis et atteints notamment le rétablissement du cycle d'exploitation en réduisant notre BFR.

Cependant, le résultat de 2022 est à relativiser et reflète la réalité dans laquelle vont s'engager les établissements publics hospitaliers habilités 100 % à l'aide sociale. Ces établissements ont un tarif hébergement encadré par les conseils départementaux. Le taux d'augmentation qui leur est applicable reste trop faible et inadapté aux augmentations réelles des dépenses (inflation et revalorisations salariales).

2023, date de la signature de notre CPOM sera l'occasion de revoir le taux d'augmentation et devra être également l'année où les EHPAD devront s'organiser pour alerter collectivement nos pouvoirs publics afin d'obtenir les moyens à la hauteur de ce que peut attendre un résident et sa famille.

Le 17 /04 /2023

ALLIA PILLON, DIRECTRICE